

Report au 7 mai du procès des mis en cause dans l'incendie de l'usine "Rosamor"

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 02-05-2008 01:32:49

Le tribunal de première instance de Casablanca a décidé, mercredi, de reporter au 7 mai prochain l'examen de l'affaire de l'incendie de l'usine "Rosamor" qui a fait un grand nombre de morts et de blessés parmi les salariés.

Le report de ce procès, dont c'est la première audience, a été décidé à la demande des avocats des mis en cause afin qu'ils puissent préparer leurs dossiers.

Le propriétaire de la société Rosamor et son fils, gérant de ladite société, sont poursuivis pour "absence des conditions et des équipements de sécurité nécessaires à la préservation de la vie des salariés, homicide et blessures involontaires et non assistance à personnes en danger".

Une troisième personne est également poursuivie dans ce procès "pour incendie involontaire de biens immobiliers et biens meubles causant la mort de plus d'une personne et blessant d'autres".

Un communiqué du Parquet Général avait précisé, mardi, que les investigations menées par la police judiciaire ont montré que l'incendie est dû à une erreur humaine après qu'un mégot soit tombé sur des produits inflammables.

La même source avait indiqué que le grand nombre des victimes de ce sinistre est imputé à un ensemble de violations des dispositions des codes du travail et de l'urbanisme, dont sont responsables le propriétaire et le gérant de la société. Les mis en cause dans cet incendie ont comparu en état d'arrestation.

Incendie de Rosamor: 49 corps identifiés

Le ministre de l'Intérieur, M. Chakib Benmoussa a annoncé mercredi que 49 corps parmi les victimes de l'incendie qui avait ravagé, samedi dernier, l'usine de matelas (Rosamor) à Casablanca, ont été identifiés jusqu'à présent et remis à leurs familles pour inhumation, soulignant que les autorités compétentes s'emploient à l'identification des autres corps.

Dans une réponse lue en son nom par le ministre de l'emploi et de la formation professionnelle, M. Jamal Rhmani mercredi lors de la séance des questions d'actualité à la Chambre des représentants, M. Benmoussa a rappelé que cet incendie, qui n'a été maîtrisé que 8 heures après son déclenchement, a fait 55 morts et 17 blessés légers.

Les modifications non autorisées entreprises par le propriétaire de l'usine, ont été parmi les facteurs ayant entravé l'intervention des services de la Protection civile et leur action pour maîtriser le feu à temps, a ajouté le ministre, précisant que les premières investigations et les déclarations des témoins montrent que l'incendie aurait été provoqué par un mégot jeté par un salarié dans l'atelier de

menuiserie.

L'enquête a également révélé, a-t-il poursuivi, que cette unité industrielle, classée dans la 3^e catégorie, employait 130 salariés, dont 50 femmes, précisant que seuls 9 salariés sont déclarés alors que le reste a été recruté via deux sociétés intermédiaires.

Au début de cette séance, la Fatiha a été lue pour le repos de l'âme des victimes de cet incendie.

MAP